



**Communiqué de presse**

**octobre 2008**

**La Fédération Nationale du Portage Salarial passe de 35 à 42 adhérents en moins de six mois et représente désormais 50% du marché du portage salarial**

Depuis le mois de mai 2008, sept nouvelles entreprises de portage salarial sont venues rejoindre la FNPS. Ces nouvelles adhésions confortent la Fédération dans ses choix stratégiques tant vis à vis des pouvoirs publics que des portés.

Une forte volonté d'aboutir à un statut légal des portés et d'ouvrir cette forme d'organisation au plus grand nombre sont les constantes de la FNPS. Les adhérents de la FNPS peuvent profiter de l'expérience de leurs confrères, une dizaine d'années pour certains. Cette pratique est renforcée par la volonté de tous d'accueillir des métiers différents, plus de 250 aussi bien dans le BTP que l'informatique, la coiffure ou le design.

Dans une période à nouveau difficile pour l'emploi ce mode de fonctionnement permet

- aux seniors (50% des effectifs) de continuer à exercer leur savoir faire
- aux femmes (40% des effectifs) de mieux organiser leur vie familiale et professionnelle
- aux jeunes (20% des effectifs) d'acquérir une expérience professionnelle.

La contrainte d'adhésion à une Charte éthique, dans l'attente d'une reconnaissance légale définitive, séduit donc ces nouveaux adhérents qui manifestent ainsi concrètement que le porté est au centre de leurs préoccupations.

**Représentant désormais 42 sociétés présentes sur toute la France et plus de 250 métiers pratiqués en Portage salarial, la FeNPS est le premier syndicat de la profession par le nombre de ses adhérents, sa présence nationale et la diversité de ses métiers.**

Contact : Jacques Gosselin Délégué général [jgosselin@fenps.fr](mailto:jgosselin@fenps.fr) 0 811 09 44 60